

# Département du Bas-Rhin

## Arrondissement de Sélestat-Erstein

### COMMUNE DE BOLSENHEIM

---

#### Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

**Séance du lundi 02 octobre 2017 à 19h30**

**Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire**

Nombre de conseillers élus : 11    Conseillers en fonction : 11    Conseillers présents : 8

Absents excusés : Mme Sandrine TESORO, M. Jean-Marie KELLER, M. Michel WISSER

#### **REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL TRANSPORT SCOLAIRE**

Vu la délibération du conseil municipal du 9 mai 2017 concernant la marché public de transport routier de passagers 2017 et 2018 – constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

Après accord du maire du 28/7/17 de l'offre suite à l'analyse technique de la consultation,

Vu la notification de marché transports routiers de passagers pour la Ville d'Erstein, pour Bolsenheim, Uttenheim et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

Entendu Monsieur le Maire sur les différents points (coût, horaires, fonctionnement...) relatifs au transport quotidien des élèves entre Uttenheim et Bolsenheim dans le cadre du RPI à compter de la rentrée de septembre, ainsi que pour des prestations complémentaires lors de sorties occasionnelles, sur la base d'un cahier des charges établi par les deux communes et la Directrice d'école. Il rappelle que c'est la Région Grand-Est qui est l'autorité organisatrice des transports à la place du Département, mais que les modalités de subventionnement restent identiques. A cet effet, il convient de signer la convention.

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

- de retenir l'offre présentée par la Société AUTOCARS WINGERT au tarif suivant :
  - 77 euros TTC par jour pour les trajets quotidiens du lundi, mardi, jeudi et vendredi
  - 38,5 euros TTC par jour pour le trajet quotidien du mercredi
  - Prix non défini pour les sorties occasionnelles à Erstein, Schaeffersheim et Strasbourg, pour les sorties à la piscine d'Erstein
- de donner son accord pour la prise en charge de 50 % du coût total, les 50% restant étant à la charge de la Commune d'Uttenheim,

- de mettre en place un règlement de transport signé par chaque Maire, le transporteur, la directrice d'école, les accompagnatrices, et remis contre décharge à chaque famille à la rentrée scolaire,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation d'organisation avec la Région Grand-Est qui est maintenant autorité organisatrice des transports ; pour une prise en charge des trajets.

8 voix POUR            0 ABSTENTION            0 voix CONTRE

Transmis à la sous-préfecture et publié le 3/10/2017

Le Maire, F. RIEHL